



Pompe à chaleur promesse non tenue

Par **Perrine60**, le **25/05/2019** à **11:13**

Bonjour nous sommes ennuyés car après avoir comparé 4 sociétés d'installation pour notre pompe à chaleur nous avons sélectionné celle qui nous laissait un reste à payer après déduction des aides le moins élevé.

Nous avons signé un bon de commande puis en parallèle reçu un protocole soit disant annexé au contrat sur lequel est récapitulé toutes les déductions et services.

Une fois l'installation faite par la société clima freeze plus de nouvelles du commercial.

Nous avons été dans l'obligation de joindre le responsable de la société qui lui ne veut pas prendre en charge ce qui est inscrit sur le protocole car son commercial à menti.

Exemple entretien annuel pendant 20 ans sur le contrat le responsable nous fait un geste commercial de 120 euros au lieu de 200 euros.

Le commercial nous a fait contracté un crédit en expliquant que grâce au financement nous aurions plus d'aides et un report de paiement de 6 mois permettant de récupérer les aides crédit impôt prime coup de pouce...

Cependant nous toucherons les remboursements dans plus de 6 mois car crédit impôt valable en 2020.

Ainsi montant de l'installation 18900 euros et remboursement final du crédit 30000euros

Que pourrions nous faire sachant que nous n'avons même pas signé de documents justifiant de l'installation ???

Merci